



Assurance fauteuil roulant

Par **MAROTTE**, le **28/05/2010** à **17:42**

Bonjour,
Le fauteuil roulant manuel de mon fils vient d'être équipé d'un moteur électrique.
Faut-il l'assurer, et par quel biais?

Par **Tisuisse**, le **28/05/2010** à **18:20**

Bonjour,

Le code de la route impose que tout véhicule terrestre à moteur doit être assuré en responsabilité civile. Le fauteuil roulant est bien un véhicule terrestre à moteur.

Par contre, voyez votre assureur personnel car, à mon humble avis, la garantie RC de votre contrat multirisque habitation pourrait suffire, même si cela entraîne une légère cotisation supplémentaire. Une simple attestation de votre assureur vous permettra d'être en règle avec le code de la route. Je ne vois pas, personnellement, la nécessité de souscrire un contrat spécifique.